

Ten years ago we had Steve Jobs, Bobe Hope and Johnny Cash, now we have no jobs, no hope and no cash.



PSE en 2013 à IBM ?

Suite aux rumeurs persistantes et à de nombreuses interrogations de votre part, ci joint une explication "technique" de la manière dont pourrait procéder la Compagnie en cas de volonté de réduire fortement les effectifs.

La compagnie aurait deux solutions :

- 1- un PSE (plan de "sauvegarde" de l'emploi) tel que prévu par la loi.
- 2 - Utiliser l'accord de Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC), comme en 2005, en constatant que les réductions d'effectifs prévues par la Compagnie sur les 2 ans à venir sont importantes et passer à la procédure complexe de la GPEC qui laisse la possibilité de prévoir :
 - Des dispositifs de cessation totale ou partielle d'activité pour les salariés en fin de carrière.
 - Des dispositifs de départ volontaire (ODV : offre de départ volontaire)
 - Des dispositifs exceptionnels de mobilité

Dans ce cas une consultation du CCE est un point obligé, ainsi que la négociation d'un accord de méthode qui devrait être négocié avec les organisations syndicales représentatives chez IBM (UNSA, CGC, CFDT, CGT). Si ces dispositifs de volontariat n'atteignent pas le nombre de départs prévus, la compagnie passerait alors au PSE (avec licenciement) pour atteindre son l'objectif.

L'UNSA ne peut accepter les réductions incessantes de personnel dans une entreprise qui affiche des bénéfices insolents et revendique sans cesse de les faire progresser. L'UNSA définira ses moyens d'actions en fonction de la réalité de ce qui sera présenté.

Solidarité entre collègues ? Vous pouvez compter sur l'UNSA



Courrier du DSC UNSA au Président IBM France

Un de nos collègues a récemment appris que son enfant était atteint d'une grave maladie et a décidé de l'accompagner pour toute la durée du traitement dont la durée annoncée à ce jour est de 4 mois.

Un grand nombre de personnes, dont plusieurs des adhérents UNSA, est prêt à l'aider en faisant acte de solidarité par un don de temps de repos mais la chose n'est pas possible à IBM France.

Une proposition de loi visant à légaliser le don de jours de repos à un parent d'enfant gravement malade a été adoptée par l'assemblée nationale mais la situation de notre collègue présente un caractère d'urgence.

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir, de façon exceptionnelle, mettre rapidement en œuvre ce type de don de temps de repos qui n'a aucun impact financier pour la Compagnie, afin que notre collègue puisse assister son enfant.

Un accord d'entreprise pourrait aussi être envisagé pour fixer les modalités de ce type de don si la loi tardait à être promulguée.

La Compagnie, pourrait de son côté aider notre collègue face à cette situation qu'il a du mal à vivre.

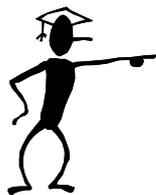
Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à cette demande en autorisant ces gestes de solidarité.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

**Alain Benichou a donné immédiatement une suite favorable à cette demande.
Le projet d'accord a été négocié, il devrait être mis à la signature des syndicats représentatifs dans les jours qui viennent.**

La Participation aux fruits de l'entreprise ?

Le conseil d'état vient de mettre, chez IBM, le ver dans le fruit ...



L'administration fiscale, dans sa doctrine, considérait que le crédit d'impôt recherche - comme les autres crédits d'impôt - venait minorer le montant de l'impôt sur les bénéficiaires, ce qui avait pour effet de majorer le montant de la réserve spéciale de participation.

Saisi d'un recours pour excès de pouvoir par Schlumberger, le Conseil d'Etat (qui est le juge ultime des activités des administrations) vient d'annuler, **le 20 mars**, cette doctrine **au motif qu'elle ajoute à la loi.**

L'effet de cet arrêt du Conseil d'Etat, vous l'avez compris va être, chez IBM, de minorer le montant de notre participation (de plusieurs millions d'euros), alors que notre participation nette 2012 va déjà fondre comme peau de chagrin sous l'effet de l'augmentation du taux de CSG/RDS (que nous payons sur notre part individuelle) qui vient de passer de 8% à 20%

Chez IBM, les comptes 2012 de la Compagnie IBM France ont été arrêtés **le 14 mars** et donnent un montant brut de participation légèrement supérieur au 16 millions d'euros distribués en 2011.

La question qui se pose aujourd'hui : La décision du Conseil d'Etat du 20 mars peut elle être rétroactive au 14 mars ? En clair peut-elle s'appliquer sur le calcul de la participation 2012 que nous toucherons en 2013 ?

Vos élus UNSA ont interpellé les experts financiers du Comité Central d'Entreprise lors de sa réunion plénière du 28 mars sur cette question et attendent de pied ferme leur réponse.

En effet, notre analyse de cette situation n'est pas forcément celle de la Compagnie qui pourrait être tentée de l'interpréter à son avantage pour faire immédiatement des économies sur notre dos.

Seule consolation (si cela peut en être une) en raison des réductions constantes d'effectifs, nous devrions être moins nombreux à se partager ce qu'il va rester

Si la compagnie appliquait cette décision dès cette année, alors que la question ne serait pas clairement tranchée, l'UNSA n'hésiterait pas à recourir à tous les moyens juridiques afin de défendre vos intérêts

Bon à savoir :

Plan d'Epargne Entreprise Vous pouvez dès maintenant faire des versements ponctuels ou programmés sur la nouvelle période 2013-2014 et récupérer jusqu'à 335 € d'abondement de la Compagnie (pour un versement de 1 000 €). Pour plus d'information consultez l'intranet « You and IBM France / Alphabetical Index / PEE »



Négociation Annuelle Obligatoire sur les Salaires : celle ci se déroulera le 18 avril et le 16 mai.

La loi n'a pas changé : La seule obligation de la Compagnie est de négocier ... pas d'arriver à un accord. En cette période ou la question posée est la réduction des effectifs, il n'y a pas grand chose à attendre de cette négociation **sans votre mobilisation qui devrait alors être suffisamment forte pour être entendue.**

Pierry POQUET
Marie-Armel LOMBART
Laurent BOULANGER
Christiane RODAIRE
Philippe FRERE
Corinne FISCHER
Philippe LEBRETON
Isabelle DAVEAU
Henri MENORET
Philippe DILAIN
André TROUSSELIE
Alexandre MICHALSKI

Vos contacts UNSA



INPS : Ne pas jeter sur la voie publique
<http://www.unsaibm.com>

Valérie TALON
Alain LEROUX
Caroline POURRIER
Damien GARRIDO
Isabelle DAVEAU
Jean-Claude LETELLIER
Soad GAYED
Jean-Michel ROGEAUX
Frédérique KERAMBLOCH
Florence GUIOT-ROUX
Jean-Pierre BOL
Philippe KLOTZ